LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

*Conseil de Paris du 15 au 18 Juillet 2026*

# Vœu relatif à la situation de la Fondation des Œuvres de la Croix-Saint-Simon (FOCSS)

**rattaché à la délibération 2026 DSP 45**

**Vœu déposé par Christophe Prudhomme, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire**

Considérant la situation de la FOCSS, soumise à une procédure de liquidation judiciaire initiée par l'administratrice judiciaire alors que le Tribunal de Commerce n'a pas encore statué sur cette question et qu'une procédure d'observation est en cours jusqu'en septembre 2026 ;

Considérant que les trois propositions de plan de redressement ont été refusés par l'administratrice judiciaire ;

Considérant que le Comité social et économique s'est vu refusé une expertise financière dans un contexte d'opacité totale des comptes de la FOCSS, notamment en ce qui concerne le montant de la dette ;

Considérant que les différentes offres de reprise d'activité ne couvrent pas l'ensemble des 66 établissements, ce qui implique une menace de fermeture d'une partie d'entre eux avec une projection de 400 à 600 suppressions d'emplois ;

Considérant qu'une partie des repreneurs sont des entreprises privées à but lucratif, ce à quoi l'exécutif de la Ville de Paris s'est opposé publiquement ;

Considérant que l'ensemble des activités sont financées par des fonds publics provenant de la Ville de Paris, du Conseil Régional et des organismes de Sécurité Sociale ;

Considérant que le maintien de l'ensemble des activités de la FOCSS intéresse 100 000 parisiens pour des services essentiels, dans un contexte de sous-équipement, que ce soit dans le domaine de la petite enfance, mais aussi pour un accès à des consultations médicales en secteur 1 ;

**Sur proposition de Christophe Prudhomme, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Sophie de La Rochefoucauld,**

**Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :**

- se prononce clairement pour le maintien de l'intégrité de la FOCSS avec la conservation de l'ensemble de ses structures et de ses emplois ;
- demande à la ministre de la Santé une table ronde avec les différents financeurs publics pour mettre en place un plan de poursuite des activités de la FOCSS.